

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-2-7

N° applicatif 3478

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

STRATEGIE TOURISTIQUE MASSIF DES VOSGES 2020-2022 : SUBVENTIONS A ALSACE DESTINATION TOURISME

Résumé : Dans le cadre de la stratégie touristique du Massif des Vosges 2020-2022, le présent rapport a pour objet de proposer :

- l'attribution de deux subventions de fonctionnement pour un total de 42 790 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions portées en 2022 pour le compte des partenaires institutionnels ;
- l'approbation de la convention financière y afférente et l'autorisation du Président à la signer.

1. Contexte : la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022

Destiné à associer pleinement les partenaires socio-économiques à la promotion du Massif des Vosges et à donner plus de poids à la collaboration des acteurs de la Stratégie touristique du Massif, un « Contrat cadre de Destination Massif des Vosges » a été engagé sur la période 2014-2019.

Les partenaires institutionnels du Massif (Etat, Régions, Départements) ont souhaité, à l'initiative des membres du Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP), poursuivre et encourager la dynamique pour la période 2020-2022, dans un esprit d'amélioration continue et ont décidé d'engager l'actualisation de la stratégie.

Cette stratégie touristique actualisée a été définie selon un positionnement fondé sur « l'Homme et la nature » : le Massif des Vosges se caractérise comme étant une montagne habitée, façonnée par la nature et par l'Homme, riche d'un patrimoine exceptionnel et à proximité immédiate de pôles urbains majeurs.

Le plan d'actions de cette stratégie, défini chaque année, se structure autour de trois filières prédominantes :

- **les sports d'hiver, activités de pleine nature et itinérance** avec notamment les stations de sports d'hiver, les pôles d'activité de pleine nature, les chemins de randonnées et cyclistes ou les sites naturels ou paysages de grandes valeurs ;
- **le tourisme de découverte** avec notamment l'agro-tourisme et les fermes-auberges, les monuments architecturaux historiques, les activités artisanales ou économiques comme caractéristiques d'un savoir-faire local (verre et cristal, textile, bois) ;
- **l'éco-tourisme** avec notamment les stations vertes de vacances et les deux Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Ce plan d'actions est mis en œuvre par les partenaires du Massif des Vosges, notamment Alsace Destination Tourisme (ADT), l'Agence Régionale du Tourisme (ART) Grand Est, les Parcs Naturels Régionaux (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et Parc Naturel Régional des Vosges du Nord) ou l'UNAT (tourisme social et solidaire).

La stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022 a été adoptée par les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, par délibération de leur Commission Permanente, respectivement le 11 septembre et le 22 juin 2020.

Il convient de rappeler qu'en réaction à la crise sanitaire, le collectif Massif des Vosges a travaillé, dès 2020, à la co-construction d'un plan de relance du tourisme pour soutenir les professionnels du tourisme du Massif des Vosges ; plan de relance axé sur des offres touristiques et une communication ciblée, ainsi que l'implication des professionnels de la montagne, avec les moyens financiers de la convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020, à budget constant.

Le programme d'actions 2021 a, notamment, permis la réalisation des actions suivantes:

➤ **Action itinérances et agrotourisme :**

- Topoguide de la Traversée du Massif des Vosges réalisé en coédition par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et celle du Club Vosgien. Il valorise ce parcours mythique de 430 kilomètres du Nord au Sud du Massif des Vosges qui fêtera ses 125 ans en 2022. Ce titre en est déjà à sa 10e édition.
- Campagne de communication sur l'itinérance : ADT a principalement déployé cette campagne sur le marché national, et sur les deux autres marchés cibles que sont l'Allemagne et la Belgique.
- Campagne agrotourisme : réalisation de balades autour des fermes-auberges, alsaciennes, notamment : Bambois, Charapont, Haut-Bois, La Perheux, Rothenbrunnen, Treh.

➤ **Ecosystème digital - Communication marché allemand :**

- L'ensemble des campagnes sur Facebook et Instagram a généré au total 19,2 millions de vues et 86 246 clics de redirection vers un site internet.
- Communiqués de presse marché allemand : la communication a été axée sur la nature, les activités en extérieur (activités dites « outdoor ») et les vacances en famille. Le Massif des Vosges est une destination de proximité qui intéresse beaucoup la presse. Les communiqués ont été envoyés à un fichier de plus de 1 000 journalistes ciblés.

2. Le plan d'actions et le financement du programme d'actions 2022

2.1. Le plan d'actions global

Le programme d'actions 2022 a été validé par le Comité technique du Massif des Vosges le 04 février 2022. Le coût total s'élève à **806 250 €** (*maquette financière en annexe 1 au présent rapport*).

Le plan de financement en est le suivant :

PARTENAIRES FINANCIERS PUBLICS	CONTRIBUTIONS FINANCIERES €
FNADT	169 210
Europe (Axe FEDER « Massif des Vosges » du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges)	385 000
RGE	40 000
Départements + Collectivité européenne d'Alsace	105 790
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	700 000
AUTOFINANCEMENTS	106 250
TOTAL COUT ACTIONS 2022	806 250

2.2. Les actions portées par ADT

Dans la continuité des actions déjà mises en œuvre en 2021, **la demande de financement formulée par ADT pour 2022 porte sur les deux actions suivantes**, déclinées comme suit :

➤ **Action itinérances et agrotourisme (13 860 €) :**

- Itinérance pédestre (mise en réseau, développement de services notamment pour le transport de bagages, de sécurité et d'attractivité des grands itinéraires, production de contenus, valorisation sur les outils numériques, promotion de l'offre et de l'information) ;
- Opération Col Attitude (valorisation de la mobilité douce avec développement de l'évènement sur les différents versants du Massif des Vosges) ;
- Agrotourisme (édition de supports de communication).

➤ **Action écosystème digital et marchés étrangers (28 930 €) :**

- Relations presse marchés germanophones (conseil, représentation, accueils de presse) ;
- Site internet Massif des Vosges (maintenance, hébergements, rédaction, traductions, Développement de fonctionnalités et d'outils pour les réseaux sociaux) ;
- Webmarketing (référencement naturel et payant, campagnes sponsorisées et display) ;
- Poste de chargé(e) de communication digitale.

La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée par ADT à hauteur totale de 42 790 € (*p.m. montant identique au total en 2020 pour les deux Départements alsaciens et en 2021 pour la Collectivité européenne d'Alsace*).

La Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, de l'emploi et des transitions énergétiques et climatiques a émis un avis favorable le 6 septembre 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer deux subventions de fonctionnement d'un montant total de **42 790 €** à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions portées en 2022 dans le cadre de la Stratégie touristique du Massif des Vosges, et déclinées comme suit :
 - o Itinérance et agrotourisme : **13 860 €**
 - o Ecosystème digital et Marchés étrangers : **28 930 €**
- d'approuver la convention financière y afférente, annexée au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Les subventions seront versées en une seule fois après signature de la convention financière par les parties ; les crédits seront prélevés sur l'opération P059O001- 1038-65-65748-633 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY